

Les **activités scientifiques et techniques** regroupent les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle, de recherche développement et d'analyses techniques.

Les **activités de services administratifs et de soutien** regroupent les activités d'intérim, les agences de voyage, la location et à la sécurité. Les **autres activités de services** sont majoritairement composées des activités des organisations associatives. Elles comportent également les activités d'arts et spectacles ou récréatives et d'autres services personnels.

Le **budget primitif** est un budget prévisionnel voté par une collectivité locale en début d'exercice. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.

Les **demandeurs d'emploi** sont classés en 5 catégories, les plus couramment citées étant les catégories A, B ou C. La **catégorie A** regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ; la **catégorie B** regroupe ceux qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte ; la **catégorie C** regroupe les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue.

La **marge d'intermédiation** est la différence entre le rendement moyen de l'ensemble des crédits consentis (à la clientèle ou entre établissements) et le coût des ressources empruntées pour les financer.

Les **nuitées** correspondent au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits

dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Le déflateur du PIB utilisé pour le calcul de la croissance mesure les prix de la consommation (ménages, administrations, associations), de l'investissement et du commerce extérieur. L'évolution du **prix du PIB** diffère de celle de l'indice des prix à la consommation des ménages (IPC), son champ étant plus large. De même, l'évolution des **prix de la dépense de consommation finale des ménages**, bien que plus proche de l'IPC, diffère légèrement (cf. *Insee Première* n° 1554, p2, juin 2015).

Le **produit net bancaire** (PNB) représente la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaires hors intérêts sur créances douteuses mais y compris les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement.

Le **revenu disponible brut des ménages** (RDBM) est constitué des revenus d'activité perçus (salariés et revenus des non-salariés), des prestations sociales versées, du solde des revenus du patrimoine (intérêts et revenus financiers reçus moins ceux versés, ainsi que du solde des autres transferts (notamment assurances). Du total de ces revenus sont déduits les cotisations sociales et les impôts directs payés par les ménages (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS).

Le **secteur locatif social** comprend les logements locatifs neufs et à réhabiliter, tels que les logements locatifs sociaux ou logements locatifs très sociaux (LLS ou LLTS), les prêts locatifs sociaux (PLS), les réhabilitations (REHA) et les prêts sociaux location accession (PSLA).

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de

personnes actives (en emploi ou au chômage) parmi les personnes âgées de 15 ans ou plus. Un **chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)** est une personne de 15 ans ou plus qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine de référence, est disponible pour travailler dans les deux semaines et a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent, ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Le **taux de création (ou de défaillance)** d'entreprises est le rapport du nombre de créations (ou de défaillances) d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1<sup>er</sup> janvier de la même année.